Rejoignez la commission consultative d’élaboration et de suivi du PLPDMA !

La réduction des déchets est devenue un axe prioritaire de la politique environnementale nationale. Dans le but de réduire le gaspillage des ressources naturelles et de limiter les pollutions dues au traitement des déchets, le décret du 10 juin 2015 a rendu obligatoire l’adoption du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).



La réduction des déchets est devenue un axe prioritaire de la politique environnementale nationale. Dans le but de réduire le gaspillage des ressources naturelles et de limiter les pollutions dues au traitement des déchets, le décret du 10 juin 2015 a rendu obligatoire l’adoption du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

En continuité des actions engagées depuis 2019, SQY poursuit la mise en œuvre de son PLPDMA.

La commission consultative d’élaboration et de suivi du PLPDMA est ouverte à tous les acteurs du territoire en lien avec la prévention des déchets (élus, techniciens, associations, entreprises…) ainsi qu’aux habitants intéressés par la thématique.

Infos pratiques

Vous souhaitez participer à cette commission ?

Envoyez un courrier à M. le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines (1 rue Eugène Hénaff – BP 10118 – 78192 Trappes Cedex), ou envoyez un mail à l’adresse suivante : stellina.rosemond@sqy.fr **avant le 30 septembre.**

Documents
Réduire ses déchets à SQY